

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 10 juin 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire  
Madame la conseillère, Karine Messier  
Monsieur le conseiller, Pierre Bélisle  
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau  
Monsieur le conseiller, Pierre-Olivier Roy

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présentes :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général  
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe

Sont absents :

Madame Maggy Bissonnette, conseillère  
Monsieur Claude Bérard, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 6 MAI 2025
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
5. AVIS DE MOTION
  - 5.1 Avis de motion - Présentation - Dépôt - Règlement numéro A-105 abrogeant le Règlement numéro 1272-2022 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge domestique pour véhicules électriques
  - 5.2 Avis de motion - Présentation - Dépôt - Règlement numéro A-106 relatif à l'octroi de subventions pour la restauration et la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale
  - 5.3 Avis de motion - Présentation - Dépôt - Règlement numéro E-105 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour le remplacement du centre de commande moteur à l'usine de filtration
  - 5.4 Avis de motion - Présentation - Dépôt - Règlement numéro E-106 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000 \$ pour la réfection des réseaux pluviaux et sanitaires de diverses rues sur le territoire de la Ville
  - 5.5 Avis de motion – Présentation - Dépôt - Projet de règlement numéro A-107 constituant le conseil local du patrimoine
6. RÈGLEMENT
  - 6.1 Adoption - Règlement numéro A-103 relatif à la signalisation
  - 6.2 Adoption - Règlement numéro E-104 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains

- 6.3 Adoption - Règlement numéro U-400 relatif à la construction abrogeant le Règlement 860-1-2009 relatif à la construction apportant des clarifications visant à adapter les exigences municipales aux pratiques contemporaines de construction
- 6.4 Dépôt - Certificat personnes habiles à voter – Règlement numéro E-103 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption
- 7. FINANCES
  - 7.1 Adoption - Liste des déboursés - Mai 2025
- 8. GESTION DU PERSONNEL
  - 8.1 Dépôt - Rapport mouvement de personnel - Mai 2025
  - 8.2 Autorisation - Modification - Conditions de travail - Direction
  - 8.3 Embauche - Chef aux opérations - Service de sécurité incendie
  - 8.4 Embauche - Directrice adjointe - Service des finances
  - 8.5 Congédiement - Employé - Matricule n° 220027
- 9. URBANISME
  - 9.1 Dépôt - Rapport sommaire - Permis de construction - Mai 2025
  - 9.2 Approbation - Demande - PIIA 2025-039 - 4030, rue des Patriotes - Nouvelle construction - Pétrole Maurice
  - 9.3 Approbation - Demande - PIIA 2025-48 - 5733, rue Moreau – Bâtiment accessoire
  - 9.4 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2025-022 – 2100, montée de la Pomme-d'Or - Projet intégré à vocation commerciale
  - 9.5 Adoption premier projet – P.P.C.M.O.I. n° 2025-046 – 375, rue Dansereau – Autorisation usage
- 10. ASSAINISSEMENT DES EAUX
  - 10.1 Octroi de contrat - Ventilation - Poste de pompage n° 3
- 11. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 11.1 Autorisation de signature - Exercice d'un droit de préemption - Lot 4 814 606 - 5241, route Marie-Victorin
  - 11.2 Autorisation de signature - Entente - Yara Canada inc.
  - 11.3 Autorisation de signature – Bail de location avec option achat – Camion autopompe – Ville de Sainte-Julie
  - 11.4 Versement- Aide financière - Programme de support et de reconnaissance à l'excellence - Émilie Lemire
  - 11.5 Motion de félicitations – Coopérative de Solidarité-Santé de Contrecoeur - 20<sup>e</sup> anniversaire
  - 11.6 Motion de félicitations - Maison de la Famille Joli-Cœur - 30<sup>e</sup> anniversaire

12. SUJETS DIVERS
13. RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL
16. LEVÉE DE LA SÉANCE

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le quorum étant constaté conformément à l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse et présidente d'assemblée constate la régularité et déclare la séance ouverte à 19 h en présence de la directrice des Services juridiques et greffe et du directeur général.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

**2025-06-136**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

**2025-06-137**

### **ADOPTION - PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE - 6 MAI 2025**

---

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur des délais prévus par la Loi.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR**

---

### **AVIS DE MOTION**

---

**AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION - DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO A-105 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1272-2022 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE DOMESTIQUE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

---

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Pierre-Olivier Roy.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement numéro A-105 abrogeant le Règlement 1272-2022 établissant un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge domestique pour véhicules électriques.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION - DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO A-106 RELATIF À L'OCTROI DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION ET LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS À VALEUR PATRIMONIALE**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Pierre-Olivier Roy.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement numéro A-106 relatif à l'octroi de subventions pour la restauration et la rénovation des bâtiments à valeur patrimoniale.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION - DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO E-105 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 500 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DU CENTRE DE COMMANDE MOTEUR À L'USINE DE FILTRATION**

Avis de motion est donné par la conseillère madame Karine Messier.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement numéro E-105 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 500 000 \$ pour le remplacement du centre de commande moteur à l'usine de filtration.

Ladite membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**AVIS DE MOTION - PRÉSENTATION - DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO E-106 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 400 000 \$ POUR LA RÉFECTION DES RÉSEAUX PLUVIAUX ET SANITAIRES DE DIVERSES RUES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Claude Dansereau.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le Règlement numéro E-106 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 400 000 \$ pour la réfection des réseaux pluviaux et sanitaires de diverses rues sur le territoire de la Ville.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**AVIS DE MOTION – PRÉSENTATION - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO A-107 CONSTITUANT LE CONSEIL LOCAL DU PATRIMOINE**

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Pierre-Olivier Roy.

Qu'à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, sera adopté le projet de règlement numéro A-107 constituant le conseil local du patrimoine.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**RÈGLEMENT**

**2025-06-138  
ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO A-103 RELATIF À LA SIGNALISATION**

**CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025;**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier

Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro A-103 relatif à la signalisation.

ADOPTÉE

**2025-06-139**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO E-104 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 570 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro E-104 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 570 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains.

ADOPTÉE

**2025-06-140**

**ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO U-400 RELATIF À LA CONSTRUCTION ABROGEANT LE RÈGLEMENT 860-1-2009 RELATIF À LA CONSTRUCTION APPORTANT DES CLARIFICATIONS VISANT À ADAPTER LES EXIGENCES MUNICIPALES AUX PRATIQUES CONTEMPORAINES DE CONSTRUCTION**

---

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 6 mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

**D'ADOPTER** le Règlement numéro U-400 relatif à la construction.

ADOPTÉE

**DÉPÔT - CERTIFICAT PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT NUMÉRO E-103 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'IMMEUBLES ET DE TERRAINS ASSUJETTIS AU DROIT DE PRÉEMPTION**

---

La directrice des Services juridiques et greffe dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement numéro E-103 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et de terrains assujettis au droit de préemption.

**FINANCES**

---

**2025-06-141**

**ADOPTION - LISTE DES DÉBOURSÉS - MAI 2025**

---

**CONSIDÉRANT** la liste des déboursés du mois de mai 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur du Service des finances et trésorier certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier

Appuyée par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la liste des déboursés à payer au 31 mai 2025 totalisant 9 835 000,47 \$ au fonds des activités financières et d'investissement;

**D'AUTORISER** le paiement des comptes pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mai 2025 apparaissant à la liste soumise par le directeur du Service des finances et trésorier.

ADOPTÉE

**GESTION DU PERSONNEL**

---

**DÉPÔT - RAPPORT MOUVEMENT DE PERSONNEL - MAI 2025**

---

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport de mouvement du personnel numéro MP-2025-05, préparé par le Service des ressources humaines en date du 5 juin 2025.

**2025-06-142**

**AUTORISATION - MODIFICATION - CONDITIONS DE TRAVAIL - DIRECTION**

---

**CONSIDÉRANT** l'état actuel du marché de l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit rester compétitive dans les conditions de travail proposées aux employés;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de faire une mise à jour des conditions de travail de deux directeurs afin de leur accorder une semaine de vacances supplémentaires, le tout par souci d'équité entre eux et les nouveaux directeurs embauchés.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau

Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la modification des conditions de travail du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que celles du directeur du Service des travaux publics afin de leur ajouter une semaine supplémentaire de vacances, et ce à compter de 2025.

ADOPTÉE

**2025-06-143**

**EMBAUCHE - CHEF AUX OPÉRATIONS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'embauche d'un chef aux opérations, au Service de sécurité incendie avait été intégrée et présentée lors de la préparation budgétaire 2025;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un processus de sélection à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** le candidat recommandé répond entièrement aux besoins de l'organisation, ayant démontré depuis son arrivée qu'il détenait les compétences nécessaires pour agir à titre d'officier-cadre;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie en date du 21 mai 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Pierre Bélisle

Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

**DE NOMMER** monsieur Alex Lefebvre à titre de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, à compter du mois de septembre 2025;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de M. Lefebvre.

ADOPTÉE

**2025-06-144**

**EMBAUCHE - DIRECTRICE ADJOINTE - SERVICE DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de pourvoir le poste vacant de directeur adjoint au Service des finances;

**CONSIDÉRANT** l'analyse des candidatures reçues et l'évaluation des compétences, de l'expérience et de la concordance avec les besoins du poste;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la conseillère en capital humain en date du 5 juin 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

**D'EMBAUCHER** madame Martyne Lévesque à titre de directrice adjointe au Service des finances, à compter du 7 juillet 2025, au salaire de la classe 10, échelon 6, de la Politique de rémunération et des avantages sociaux des employés-cadres;

**DE NOMMER** Mme Lévesque à titre de trésorière adjointe;

**D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail de madame Lévesque.

ADOPTÉE

**2025-06-145  
CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ - MATRICULE N° 220027**

---

**CONSIDÉRANT** le dossier disciplinaire de l'employé;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la conseillère en capital humain en date du 5 juin 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Pierre Bélisle  
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** le congédiement de l'employé numéro 220027.

ADOPTÉE

**URBANISME**

---

**DÉPÔT - RAPPORT SOMMAIRE - PERMIS DE CONSTRUCTION - MAI 2025**

---

La directrice des Services juridiques et greffe prend acte du dépôt du rapport des permis de construction émis pour le mois de mai 2025 présenté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement.

**2025-06-146  
APPROBATION - DEMANDE - PIIA 2025-039 - 4030, RUE DES PATRIOTES -  
NOUVELLE CONSTRUCTION - PÉTROLE MAURICE**

---

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment commercial de type « station-service » au 4030, rue des Patriotes;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, la demande respecte les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de ses résolutions 032-25 adoptées lors du comité tenu le 15 avril 2025 et 042-25 adoptée lors du comité tenu le 7 mai 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau  
Appuyé par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-039 afin de permettre la construction d'un bâtiment commercial de type « station-service » au 4030, rue des Patriotes, sur le lot 6 547 431 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone C6-18, le tout selon la demande de permis déposée par le requérant en date du 28 mars 2025.

ADOPTÉE

**2025-06-147**

**APPROBATION - DEMANDE - PIIA 2025-48 - 5733, RUE MOREAU –  
BÂTIMENT ACCESSOIRE**

---

**CONSIDÉRANT** la réception d'une demande de permis pour la construction d'un garage détaché au 5733, rue Moreau;

**CONSIDÉRANT QU'**après analyse, les demandes respectent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA applicable;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa résolution 043-25, adoptée lors du comité tenu le 7 mai 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau  
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'APPROUVER** la demande de PIIA 2025-048 afin de permettre la construction d'un garage détaché au 5733, rue Moreau, sur le lot 6 384 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, dans la zone H1-166, le tout selon la demande de permis déposée par le requérant en date du 9 avril 2025.

ADOPTÉE

**2025-06-148**

**ADOPTION PREMIER PROJET – P.P.C.M.O.I. N° 2025-022 – 2100, MONTÉE  
DE LA POMME-D'OR - PROJET INTÉGRÉ À VOCATION COMMERCIALE**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après : « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant visant à permettre l'implantation d'un projet de halte routière, sise au 2100, montée de la Pomme-d'Or, lot 5 024 770;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa résolution 035-25 adoptée lors du comité tenu le 15 avril 2025, et de sa résolution 044-25 adoptée lors du comité tenu le 7 mai 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande sous conditions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau  
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le P.P.C.M.O.I. n° 2025-022 sur le lot 5 024 770 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé dans la zone A1-21, afin d'autoriser un projet de construction d'une halte routière dérogeant aux dispositions suivantes du règlement de zonage 858-1-2009:

- Autoriser l'implantation du bâtiment « 2 » en marge avant à 9,3 mètres plutôt que 10 mètres, en dérogation à la grille des usages et des normes A1-21;
- Autoriser quatre (4) bâtiments principaux sur le terrain au lieu d'un (1) seul, en dérogation à l'article 124;
- Autoriser l'utilisation de trois (3) classes de revêtement sur les bâtiments principaux plutôt que deux (2), en dérogation à l'article 129;
- Autoriser une marge avant de 6 mètres pour le bâtiment abritant le lave-auto, au lieu de 10 mètres, en dérogation à l'article 411 ;

- Autoriser l'absence de mur-écran à la sortie du lave-auto, en dérogation à l'article 413 ;
- Autoriser une allée d'accès d'une largeur de 17,3 mètres, alors que la largeur maximale prescrite est de 10 mètres selon l'article 557;
- Autoriser l'absence partielle d'une aire d'isolement de 1,5 mètre autour de certains bâtiments principaux, contrairement à l'exigence de l'article 609;
- Autoriser l'absence de haie ou de clôture d'une hauteur minimale de 1 mètre à la limite arrière et aux limites latérales du terrain, en dérogation à l'article 656;
- Autoriser une enseigne répertoire d'une hauteur de 8 mètres, alors que la hauteur maximale permise est de 6 mètres selon l'article 1103;
- Autoriser l'installation d'un pylône autoroutier sur le terrain du projet alors que la réglementation l'interdit.

**QUE le tout soit conditionnel au respect des exigences suivantes :**

- Que l'aire de stationnement pour voitures prévoie l'utilisation de pavés drainants et/ou un pavage pâle avec un indice de réflectance solaire d'au moins 35 attesté par les spécifications du fabricant ou par un avis d'un professionnel, couvrant au moins 50 % des cases de stationnement standards;
- Que les passages pour piétons soient identifiés et réalisés avec un matériau distinct, présentant un indice de réflectance solaire d'au moins 35;
- Que la structure de l'enseigne pylône repose sur un seul poteau central comme base;
- Que la hauteur maximale de l'enseigne pylône soit limitée à 22,86 mètres;
- Que la superficie maximale d'affichage pour l'enseigne pylône ne dépasse pas 45,22 m<sup>2</sup>;
- Que le promoteur assume les frais d'acquisition d'un panneau de signalisation incitant à éviter l'utilisation du frein Jacob, ledit panneau sera installé par la Ville à proximité du projet;
- Qu'une étude acoustique indépendante soit réalisée afin d'évaluer les impacts sonores du projet, notamment ceux liés à la circulation des poids lourds dans le secteur;
- Que des mesures de mitigation acoustique soient mises en œuvre, si l'étude le recommande, telles que l'aménagement de haies végétales denses ou tout autre moyen jugé efficace par les experts;
- Que la réalisation du projet soit conforme aux plans déposés dans le cadre de la demande de P.P.C.M.O.I., sous réserve des ajustements exigés et de l'approbation finale du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

ADOPTÉE

**2025-06-149**

**ADOPTION PREMIER PROJET – P.P.C.M.O.I. N<sup>o</sup> 2025-046 – 375, RUE DANSEREAU – AUTORISATION USAGE**

---

**CONSIDÉRANT** la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (ci-après : « P.P.C.M.O.I. ») présentée par le requérant afin d'autoriser l'usage « Service de la construction en général nécessitant de l'entreposage extérieur », sur le lot 5 025 069 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, situé au 375, rue Dansereau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de sa résolution 045-25 adoptée lors du comité tenu le 7 mai 2025, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'autoriser la demande, sous conditions.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau  
Appuyé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** le P.P.C.M.O.I. n° 2025-046 sur le lot 5 025 069, situé dans la zone I2-28, le tout, aux conditions suivantes :

- Que l'aménagement extérieur soit réalisé conformément au plan d'aménagement déposé à l'appui de la demande;
- Que les aires de circulation et de stationnement situées en cour avant soient entièrement pavées;
- Que tous les autres espaces extérieurs soient aménagés à l'aide de matériaux perméables;
- Qu'aucune activité d'usinage ou de transformation mécanique ne soit effectuée dans la cour arrière ni à l'intérieur des conteneurs d'entreposage;
- Qu'aucun conteneur ne soit empilé sur le site;
- Que la réalisation du projet soit conforme aux plans, esquisses et documents déposés à l'appui de la demande;
- Qu'une garantie financière d'un montant de 5 000 \$ soit remise à la Ville avant la délivrance du permis de construction dans le but d'assurer le respect de l'ensemble des conditions prévues au présent projet particulier. Ladite garantie pourra être retenue en tout ou en partie en cas de non-respect de l'une ou l'autre des conditions, et devra être restituée au requérant lorsque toutes les conditions auront été jugées remplies à la satisfaction de la Ville.

ADOPTÉE

#### **ASSAINISSEMENT DES EAUX**

---

2025-06-150

**OCTROI DE CONTRAT - VENTILATION - POSTE DE POMPAGE N° 3**

---

**CONSIDÉRANT** la recherche de prix effectuée par le Service d'assainissement des eaux;

**CONSIDÉRANT** la réception de trois (3) offres de services aux montants suivants taxes incluses :

Co-Ref ltée	25 294,50 \$
Navada ltée	82 782,00 \$
Philémon Courchesne Industries inc.	86 562,23 \$

**CONSIDÉRANT QU'**une seule offre est conforme aux exigences de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un contrat de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'assainissement des eaux en date du 2 juin 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'OCTROYER** le contrat pour la réfection de la ventilation de la station de pompage n° 3 à Philémon Courchesne Industries inc., pour un montant de 86 562,23 \$ taxes incluses;

**D'IMPUTER** la dépense au fonds de roulement, pour une période de cinq (5) ans, remboursable par versements égaux annuels à compter de 2026.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

**2025-06-151**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - EXERCICE D'UN DROIT DE PRÉEMPTION - LOT 4 814 606 - 5241, ROUTE MARIE-VICTORIN**

---

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis d'assujettissement au droit de préemption a été inscrit sur le lot 4 814 606, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, au registre foncier du Québec, sous le numéro 28 047 354;

**CONSIDÉRANT** la réception du formulaire d'avis d'intention d'aliéner un immeuble assujetti au droit de préemption, pour la propriété située au 5241-5243, route Marie-Victorin, le 25 mai 2025 accompagné des documents requis;

**CONSIDÉRANT QU'**après étude et analyse des documents soumis par le représentant du propriétaire, la Ville souhaite exercer son droit de préemption et ainsi acquérir le lot 4 814 606, situé en bordure du fleuve Saint-Laurent.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Pierre Bélisle  
Appuyé par : Monsieur Claude Dansereau

Et résolu unanimement :

**D'AVISER** le représentant du propriétaire de l'intention de la Ville d'exercer son droit de préemption afin d'acquérir le lot 4 814 606 au prix et condition convenus, soit un montant de 20 000 \$;

**D'AUTORISER** le directeur général ou en son absence, le directeur général adjoint et la directrice des Services juridiques et greffe à procéder, pour et au nom de la Ville, à toutes les démarches légales nécessaires pour procéder à l'acquisition du lot 4 814 606, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, incluant la signature de tous les documents nécessaires à l'exercice du droit de préemption et à l'achat de la propriété.

ADOPTÉE

**2025-06-152**

**AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - YARA CANADA INC.**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville accepte que Yara Canada inc. (ci-après : Yara) déverse des eaux pluviales dans ses ouvrages d'assainissement, sous réserve du respect de la capacité de traitement de la Ville;

**CONSIDÉRANT QU'**il est permis à Yara de déverser dans les ouvrages d'assainissement des eaux usées de la Ville, une quantité de rejets dépassant les valeurs admissibles indiquées à l'annexe 1, du règlement 2008-47 de la Communauté métropolitaine de Montréal, dans la mesure spécifiée dans une entente écrite conclue avec l'exploitant de l'ouvrage d'assainissement;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est disposée à conclure une telle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente est conditionnelle au respect des normes de rejet des ouvrages d'assainissement de la Ville, et ce, en tout temps;

**CONSIDÉRANT QUE** Yara fournira un rapport hebdomadaire détaillé des chargements incluant la date, l'heure, le TM net et le numéro de camion;

**CONSIDÉRANT QUE** Yara fournira les certificats d'analyse selon le programme d'échantillonnage;

**CONSIDÉRANT QUE** Yara s'engage à trouver une solution à long terme afin de traiter ses eaux usées pluviales en fournissant un plan et un suivi à la Ville, deux (2) fois par année, soit au plus tard en septembre 2025 et février 2026.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Monsieur Pierre-Olivier Roy  
Appuyé par : Madame Karine Messier

Et résolu unanimement :

**D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, le directeur général à signer l'entente à intervenir avec Yara Canada inc. pour le déversement d'eau pluviale dans le réseau d'assainissement de la Ville.

ADOPTÉE

**2025-06-153**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – BAIL DE LOCATION AVEC OPTION ACHAT – CAMION AUTOPOMPE – VILLE DE SAINTE-JULIE**

---

**CONSIDÉRANT** la perte de notre camion autopompe n° 210, le 25 mars 2025 lors d'un incendie;

**CONSIDÉRANT QU'**il est extrêmement difficile et coûteux de louer un camion autopompe;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de sécurité incendie a besoin d'un camion autopompe pour répondre aux appels d'urgence de manière sécuritaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sainte-Julie est disposée à nous louer un camion et éventuellement, à nous le vendre;

**CONSIDÉRANT** les sommes reçues en réclamations auprès des assurances.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre Bélisle

Et résolu unanimement :

**D'ENTÉRINER** la signature du bail de location avec option d'achat, signé par le directeur général et intervenu entre les villes de Sainte-Julie et de Contrecoeur, le 3 juin 2025;

**D'AUTORISER** la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, et la directrice des Services juridiques et greffe, ou en son absence, le directeur général à signer tout autre document donnant effet aux présentes, incluant tout acte d'achat, le cas échéant.

ADOPTÉE

**2025-06-154**

**VERSEMENT- AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME DE SUPPORT ET DE RECONNAISSANCE À L'EXCELLENCE - ÉMILIE LEMIRE**

---

**CONSIDÉRANT** la demande reçue dans le cadre du Programme de support et de reconnaissance à l'excellence d'Émilie Lemire, jeune contrecœurnoise de 14 ans, athlète identifiée espoir en baseball féminin, se démarquant au niveau de la ligue ABC U16;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme a pour objectif d'aider et encourager le développement de talent sportif et culturel chez les jeunes contrecœurnois qui performant à un niveau d'excellence québécois, canadien ou international;

**CONSIDÉRANT QUE** le dossier répond aux critères d'analyse exigés, et ce, plus particulièrement quant aux résultats des compétitions de la dernière saison, à la rigueur de l'entraînement et au respect du plan de développement de la fédération sportive et à leur engagement d'atteindre de nouveaux objectifs de performance pour l'année à venir;

**CONSIDÉRANT** l'analyse de la candidature et la recommandation formulée par le comité consultatif en loisir, culture et développement social.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**D'OFFRIR** une aide financière de 500 \$ à Émilie Lemire conformément au Programme d'attribution des aides financières, soit le Programme de soutien et de reconnaissance de l'excellence;

**DE PRÉLEVER** la somme dans le poste budgétaire 02-701-22-994.

ADOPTÉE

**2025-06-155**

**MOTION DE FÉLICITATIONS – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ-SANTÉ DE CONTRECŒUR - 20<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de Solidarité-Santé de Contrecœur célèbre cette année ses vingt (20) ans d'existence;

**CONSIDÉRANT QUE** cette coopérative, fondée en 2005 par des citoyennes et citoyens engagés, des professionnels de la santé et des bénévoles dévoués, joue depuis deux décennies un rôle central dans l'amélioration de l'accès aux services de santé de proximité pour la population de Contrecœur et des environs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative de Solidarité-Santé de Contrecœur s'est imposée comme un pilier de notre communauté en incarnant les valeurs de solidarité, de collaboration et d'innovation, et en répondant de manière humaine et durable aux besoins en matière de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** l'anniversaire de la Coop a été souligné en présence de plusieurs personnalités, dont la mairesse de Contrecœur madame Maud Allaire, la députée de Verchères à l'Assemblée nationale madame Suzanne Roy, le député fédéral monsieur Xavier Barsalou-Duval ainsi que l'ancienne mairesse madame Suzanne Dansereau, soulignant l'importance de cet organisme dans le tissu social et communautaire de notre ville;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres fondateurs et fondatrices ont été honorés à cette occasion par une œuvre de reconnaissance réalisée par les artistes locaux Lyse Jussaume et Raymond Caisse, rendant hommage à leur engagement remarquable;

**CONSIDÉRANT QUE** la présidente du conseil d'administration, madame Josée Dumais, la directrice générale, madame Chantal Dubuc, et toute l'équipe de la Coopérative poursuivent avec dévouement cette mission essentielle pour le bien-être collectif.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu unanimement :

**DE FÉLICITER** l'organisme Coopérative de Solidarité-Santé de Contrecoeur à l'occasion de son 20<sup>e</sup> anniversaire;

**D'EXPRIMER** de la reconnaissance à toutes celles et tous ceux qui ont contribué, au fil des ans, à faire grandir cet organisme de cœur, véritable maillon de solidarité au service de la santé de notre communauté.

ADOPTÉE

**2025-06-156**

**MOTION DE FÉLICITATIONS - MAISON DE LA FAMILLE JOLI-CŒUR - 30<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Maison de la Famille Joli-Cœur célèbre cette année ses trente (30) ans d'existence;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme joue un rôle essentiel dans le soutien aux familles du territoire, notamment par l'offre de services de garde, de répit parental, d'intervention à domicile, d'ateliers éducatifs, ainsi que de nombreuses activités répondant aux besoins concrets des enfants et des parents;

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme se distingue par sa capacité à combler les vides dans le réseau de services en collaborant activement avec les partenaires du milieu tels que les écoles, le CLSC et les CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux familiaux et sociaux, notamment en matière de santé mentale, de développement du langage et de surcharge parentale, se sont accrus depuis la pandémie, et que l'organisme a su adapter et bonifier ses interventions en conséquence;

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale, madame Cindy Mathers, son équipe dévouée ainsi que les bénévoles accomplissent un travail remarquable et bienveillant, en étant présents sur le terrain et à l'écoute des besoins des familles;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance de la ministre de la Famille, madame Suzanne Roy, à l'Assemblée nationale, souligne l'impact réel et précieux de cet organisme pour notre communauté.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est résolu unanimement :

**DE FÉLICITER** l'organisme Maison de la Famille Joli-Cœur à l'occasion de son 30<sup>e</sup> anniversaire;

**D'EXPRIMER** de la reconnaissance à l'ensemble de l'équipe ainsi qu'aux bénévoles pour leur engagement soutenu à faire de notre ville un milieu de vie plus humain, solidaire et accueillant pour les familles.

ADOPTÉE

**SUJETS DIVERS**

---

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

**PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

---

**2025-06-157**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Madame Karine Messier  
Appuyée par : Monsieur Pierre-Olivier Roy

Et résolu unanimement :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 18.

ADOPTÉE

---

Mme Maud Allaire  
Présidente d'assemblée et mairesse

---

Éléa Claveau, notaire, OMA  
directrice des Services juridiques et  
greffe